

Mariage entre homosexuels : un débat mal ficelé

1- Le contexte général: une situation légale inconnue de beaucoup



Pour nombre de nos concitoyens, le fait que, actuellement, des enfants soient élevés au sein de couples homosexuels est une découverte; ils n'avaient pas pris conscience que cette situation était tout à fait légale en regard de la combinaison de deux facteurs:

- la possibilité d'adoption d'un enfant par une personne unique (ou l'existence de familles monoparentales de plus en plus nombreuses)
- la possibilité donnée à cette personne d'être en couple avec une personne du même sexe.

Il s'en suit deux réactions épidermiques, forcément opposées:

- l'une, que d'aucuns considéreront comme "réactionnaire" au sens propre du mot: "lorsqu'une personne seule adopte un enfant, elle connaît la loi. Maintenant, elle met la société devant le fait accompli et se sert des enfants pour faire valoir d'autres droits - et pas forcément ceux de l'enfant

(voir plus loin) -"

- l'autre, que d'aucuns considèrent comme "suiviste", là aussi au sens propre du mot: "la situation étant ce qu'elle est: si le papa ou la maman d'un enfant a décidé de vivre avec quelqu'un du même sexe pourquoi ne pas officialiser cette "relation de fait" entre l'enfant et cette deuxième personne".

On notera que cette deuxième approche est souvent argumentée sous la forme: "c'est le droit des enfants" d'avoir un deuxième parent reconnu.

2- "Droit des enfants" ou "droit aux enfants"

On entend également un argumentaire du même ordre: "pourquoi les couples homosexuels ne pourraient-ils pas avoir des enfants alors que les couples hétérosexuels en ont le droit" ?". Et d'appeler à la rescousse ce beau principe "d'égalité" gravé sur le fronton de nos mairies.

Remarquons, tout d'abord, que certains couples hétérosexuels ne peuvent pas avoir d'enfant. C'est vécu comme une grande douleur, pour le couple mais aussi pour la famille proche. Ce "désir d'enfant" étant très fort, les couples ont alors recours à l'adoption ou, quand c'est techniquement réalisable, à une procréation artificielle. Ce n'est pas toujours possible administrativement pour l'une ou médicalement pour l'autre.

Il faut en conclure que "avoir un désir d'enfant" n'est pas synonyme de "avoir un enfant". "Avoir un enfant" n'est pas un droit, ce n'est pas décidé par loi; c'est une situation de vie, voulue ou non, planifiée ou non, assumée ou non, comme bien d'autres. Argumenter autour du principe "d'égalité" sur ce sujet est fallacieux.

Par nature même de leur sexualité, les couples homosexuels ne peuvent pas avoir d'enfant; la seule différence est qu'ils le savent dès le début de leur liaison alors que les couples hétérosexuels l'apprennent par la suite. Comprenons cependant que ce "désir d'enfant" puisse être aussi fort dans les deux cas.



3- En avoir ou pas (des enfants)



Constatons cependant que, la "possibilité d'avoir un enfant" est déjà ouverte, comme pour les hétérosexuels:

- par adoption, légalement, comme nous l'avons déjà dit, certains enfants sont aujourd'hui élevés par des couples homosexuels. Si l'on en croit le psycho-pédiatre Marcel Rufo (interview lors de l'émission "C'est à vous" du 29 /01 /2013), en regard de la courbe décroissante des d'adoptions par an en France, le nombre de cas est relativement limité ... et ne justifie pas le barnum politico-médiatique qui nous est infligé.
- d'une façon naturelle pour les femmes (par acte sexuel avec un tiers ou don de sperme anonyme): pauvre enfant, pensent certains, qui s'entendra dire "je t'ai fait parce que j'en avais envie mais je n'avais aucun intérêt pour ton père biologique". Ne jetons pas la pierre trop rapidement, il suffit de se rappeler cette [chanson](#) de J. J. Goldman pour comprendre que cette approche n'est pas une affaire "homo" ou "hétéro".

Pour ne pas être taxé "d'antiféminisme" il faut dire, à contrario, que des femmes se trouvent seules avec un enfant car les hommes n'assurent pas leur paternité suite à "accident", sauf que "l'accident" est une personne.

Pour être complet, notons que dans ces conditions, comme pour les couples hétérosexuels, les couples homosexuels auront à affronter les problèmes d'éducation spécifiques des enfants adoptés ou nés sous X à savoir la recherche permanente de leur géniteurs, demande qui, elle, est un vrai "droit de l'enfant".

Dans cette "quête à l'enfant", certains, allant jusqu'au bout de leur raisonnement, proposent que les couples homosexuels (sûrement "hommes" ?) profitent des possibilités de la procréation médicalement assistée (P.M.A.). Or, face

- à des activités scientifiques "avancées" (clonage ...),
- à des techniques aujourd'hui appliquées (congélation d'ovocytes à durée indéterminée ...)
- à des pratiques moralement acceptées ou pas (mères porteuses*)

la société ressent, le besoin de ne pas jouer à l'apprenti sorcier; la naissance aidée "oui", mais pas au prix d'un acharnement thérapeutique. La question est, comme pour la fin de vie, de définir "une limite" acceptée et régulée par la société.

Alors que cette réflexion n'a pas été faite de façon globale et sereine, y compris pour les hétérosexuels, l'activisme sur ce point de certains "pro-mariage pour tous" et, surtout, l'inscription de cette possibilité dans le même projet de loi par des députés socialistes font que l'ensemble de la loi est rejetée par une grande partie de la population ... et relance le clivage "droite - gauche" dont le projet n'avait réellement pas besoin.

Un point particulier sur les « mères porteuses », terme couvert administrativement par G.P.A. (Gestation pour Autrui). A ce jour, elle est interdite en France. Pour contourner cette interdiction, certains couples, homosexuels ou pas, profitent des flous et/ou des différences juridiques inter – pays :

- pour utiliser (donc payer) une mère porteuse à l'étranger,
- puis réclamer la nationalité française pour l'enfant

Bien entendu, le(a) pauvre petit(e) n'y peut rien ... et d'aucun serait près à accepter « au nom des intérêts de l'enfant » que la nationalité française leur soit facilement accordée. Ainsi, ce serait par le biais de personnes qui se mettent sciemment « hors-la loi » que le législateur ferait évoluer la dite loi ...



... en oubliant que, pour beaucoup (j'en suis), la location du ventre d'une maman, et son pendant, l'achat de la création d'un enfant (considéré comme un « service »), me paraît immorale et inacceptable.

Cet exemple montre que ce débat, provoqué peu ou prou par le projet de loi « mariage pour tous », dépasse largement ce cadre et nécessite une réflexion préalable de la société sur les concepts de mariage et de famille et leur signification dans notre façon de « vivre ensemble » aujourd'hui.

Constatons que les enfants deviennent otages (et, malheureusement, acteurs) d'un débat mal ficelé entre les « grands » et pas toujours de bon goût. Quelque peu nauséabond, non ?

4- Les gaffes politiques ou l'inconséquence des élus.



Elles sont nombreuses et prêtent à rire ou à pleurer. Le débat parlementaire qui commence ces jours-ci ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices.

- Pour poursuivre le point précédent, qu'entendons-nous il y a quelques jours au Parti Socialiste: retirons les amendements concernant la "procréation médicalement assistée" associés au projet de "mariage pour tous" (sous-entendu, nous les ré-introduirons un peu plus tard). « Arrêtez de prendre les Français pour des zozos », a-t-on envie de leur dire, « le problème posé est plus profond qu'une histoire de timing ».
- Plus grave, l'esprit de notre fonctionnement démocratique est allègrement détourné dans les commentaires pour le moins simplistes. Ainsi, parce que François Hollande a été élu et que "le mariage pour tous" apparaissait dans ses propositions, il deviendrait anti-démocratique d'en contester le mode d'application. Rappelons que
 - seulement 28 % des Français ont voté pour F. Hollande au premier tour
 - que la question posée au second tour au Français n'est pas une simple affaire de programme mais de choix, entre deux personnalités restantes pour déterminer laquelle est la plus apte à endosser la fonction de président de la république". Il est reconnu que F. Hollande a été élu par rejet du "sarkozysme" et par sa belle prestation télévisée "Moi Président, je ...".
 - que le rôle d'un président - et d'un programme présidentiel - est de donner des orientations au pays. Par la suite, celles-ci devront faire l'objet de projet de lois, puis de lois. A ce titre F. Hollande est tout à fait dans son rôle de proposer le débat,
 - de même, la majorité est dans son rôle de participation active à ce débat, ses députés ont été élus sur leur "programme". Cependant il faut pondérer cet argument en notant que
 - le sujet du "mariage pour tous" ne couvre pas exactement le périmètre "Majorité / Minorité présidentielle",
 - la majorité actuelle n'a été élue qu'avec 50,79 % des bulletins exprimés même si, en nombre de sièges, le système électoral induit une majorité beaucoup plus marquée.
- Si débat il doit y avoir, constatons qu'il a été mal "lancé". A peine fait, dès le congrès des maires de France, le 20 Novembre dernier, F. Hollande accordait par avance à chacun des élus locaux la possibilité faire jouer la clause de conscience en cas de désaccord. Il s'est rétracté depuis et, son absence du débat montre sont peu d'enthousiasme sur le sujet. Comment le pourrait-il d'ailleurs, lui qui a toujours pensé que le mariage était inutile ? Mais il faut bien donner des gages à la gauche de la majorité présidentielle.
- Enfin, gardons sous silence par charité républicaine, le "sens politique aiguisé" du Ministre de l'Education qui, après avoir proposé la légalisation du cannabis, a réussi, sur le sujet du mariage pour tous, à relancer la "guerre scolaire" ? Carton rouge, au moins sur la forme.

Le débat parlementaire commence. Espérons que, peu à peu, les vraies questions seront posées.

5- Religion, bonne ou mauvaise foi



Oublions, si tant est que cela puisse se faire, l'outrance verbale de certains ressortant à la moindre occasion leurs invectives anti - catholiques primaires. Cette outrance ne démontre que l'ignorance crasse en matière de religion de ceux qui profèrent ces injures et qui, par leurs slogans "hors-sujets", dénaturent et desservent la cause de ceux qu'ils pensent soutenir. On se contentera de noter que c'est l'ensemble des responsables religieux du pays qui s'est positionné contre ce projet de loi. A lire, [le texte du Grand Rabbin de France](#)

Tant que l'on est dans l'outrance médiatique, on peut s'étonner, à contrario, que la "madone communicante" des "anti - mariage pour tous" se fasse appeler Frigide Barjot; sans mettre en cause leurs convictions profondes, on peut douter de l'apport au débat de tels personnages inclassables, au même titre que l'on peut douter que les ridicules comportements et accoutrements des participants aux "gay - prides" apportent à la cause des homosexuels. Constatons que ça marche, les médias s'en délectent ... pas sûr que le citoyen lambda s'y retrouve.

Essayons de résumer en peu de mots l'approche religieuse du "mariage". Pour schématiser, rappelons que toute pensée religieuse s'inscrit, entre autre, dans une prise en compte du mystère de la création et du créateur (ou du "samsara" pour les bouddhistes). Cette approche, refusée par les athées, est considérée comme "source vivifiante" par les croyants. Pour ceux-ci, à travers le mariage, l'engagement d'un homme et d'une femme s'inscrit dans ce mystère et est signe de celui-ci; leur amour est de même nature que le "souffle créateur" des origines. Dans cette "pensée" une relation entre homosexuels n'est pas envisageable.

D'un point de vue pratique, on notera, que, d'une religion à l'autre, cet "engagement sacré" est fondateur de la notion de "famille" même si, de façon pratique, celle ci peut prendre des formes différentes. La plus visible est le positionnement entre monogamie ou la polygamie. C'est en ce sens que "l'approche religieuse" de chacun rejailit, confusément ou de façon assumée, sur son interprétation de l'institution "mariage civil" et qu'il est difficile pour le croyant de penser à l'un sans faire référence à l'autre.

A contrario, pour la société civile (voir notre article précédent) le "mariage civil" n'est qu'un "contrat juridique", pas de sacré ni d'amour là-dedans. En France, à ce jour, la seule règle "morale" acceptée de tous est la monogamie. La fidélité, pourtant promise devant Monsieur le Maire (pour un mariage, pas pour un pacs), n'est plus vraiment "une faute morale" mais, au pire, une clause de divorce: la monogamie, oui, mais à temps partiel et partagé.

Concluons sereinement que, lorsque nous parlons "mariage", nous parlons de deux choses totalement différentes suivant que nous sommes à la Mairie ou à la synagogue, au temple, à la mosquée ou à l'église. En France, la confusion était "acceptable" dans la mesure où, de fait, la religion catholique était largement majoritaire et que, d'autre part, les laïques concevaient le "mariage civil" comme un "acte à haute valeur républicaine" qui faisait que certains maires, bardés de leur écharpe tricolore, développaient des discours moralisateurs dignes des meilleurs sermons religieux. Les mariages civil et religieux n'étaient que les deux volets d'un même rite.

On peut regretter cet heureux temps où Peppone et Don Camillo s'étrépaient sur la forme en étant d'accord sur le fond; constatons, qu'aujourd'hui, face à la déchristianisation d'une part et à la prédominance prise par la "liberté individuelle" face au "vivre ensemble républicain", le même mot "mariage" recouvre deux notions si différentes qu'il faut inviter l'Académie Française à trouver au plus vite un(de) nouveau(x) vocable(s) adéquat(s).

Nous excluons du débat, bien qu'ils existent et que leurs paroles soient rapportées avec plaisir par les médias (ça fait de l'audimat), les antiennes des "intégristes" de tout poil, religieux ou laïques, qui engoncés dans leurs certitudes se lancent à la figure qui leur "bible, torah ou coran" et qui "la devise de la république, les valeurs républicaines et les droits de l'homme". Il est difficile de rentrer dans leur jeu tout en surveillant notre propre discours: il y a toujours en nous un intégriste qui sommeille.

6- De l'homophobie au marketing

Parmi les discours radicaux mais non forcément rattachés à une idéologie civile ou une croyance religieuse, il s'entend des arguments du type "qui n'est pas pour le mariage pour tous est homophobe" et qui, dans l'autre camp, peut engendrer une réplique tout aussi stupide et irrecevable " homosexuels et pédophiles même combat".

Nous sommes au niveau de l'injure, nous ne commenterons pas sinon de dire que, peu à peu, le regard de la société est entrain d'évoluer sur la notion d'homosexualité. Des "coming-out " exemplaires tels ceux de M. Delanoé, maire de Paris, ou du chanteur Dave ont fait beaucoup pour l'acceptation de cette « différence ». Il faut poursuivre cette réflexion pour mieux comprendre le "pourquoi" de cette situation qui embarrasse tant de nos concitoyens.

Pour être complet, quelques mots sur "communautarisme gay": dans notre beau Pays de France les personnes ayant les mêmes besoins, les mêmes goûts, les mêmes pôles d'intérêts ... peuvent se regrouper en association : heureuse loi de 1901. Il est donc normal que les homosexuels fondent des associations afin de traiter des problèmes inhérents à leur situation; là n'est pas le problème. Problème il y a quand ces associations ont un objet en dehors du problème de l'homosexualité; ainsi trouvons nous de plus en plus "des chorales réservées gays", des "clubs de sports réservés au gays" ... ne parle - t'on pas du "vote gays": il y a incohérence à d'une part vouloir se démarquer et, d'autre part, à revendiquer une intégration. Ce risque est amplifié par le fait que "les champions du marketing" ont découvert la rentabilité du "créneau gay".

Ainsi, le dernier défilé Chanel, vient de surfer sur le débat du mariage pour tous: l'image est jolie ... mais est-ce la cause homosexuelle qui est ainsi défendue en la positionnant comme une « mode » ?



7- Conclusions ... provisoires

Voilà abordé un grand nombre d'arguments, de diatribes, de positionnements entendus ces derniers jours. Il m'a paru intéressant de les "visiter" à "ma façon" (tout le monde est forcément subjectif sur le sujet). Si vous êtes d'accord ou pas ... les commentaires en bas de pages du site du MoDem Ardèche sont réservés à cet effet. L'objectif est que notre "petit débat" soit le plus vrai et le plus positif possible

Au fur et à mesure de ce « florilèges » d'arguments et de réactions, vous aurez compris mon extrême réticence à accepter le projet de loi dans l'état : en l'état, il ne répond pas aux besoins réels exprimés, une partie de l'argumentation relève de l'idéologie, il aborde des sujets non traités (donc non résolus) pour la société française dans son ensemble et pas uniquement pour les « homosexuels »

Bien entendu, nous reviendrons sur le sujet une fois le texte définitif connu. Il sera intéressant de comparer nos propres réflexions aux arguments soutenus et aux amendements présentés par nos parlementaires.

Souhaitons que le débat soit digne et à la hauteur des enjeux ... et des risques qu'il comporte.